

## DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

<b>Circonscription</b> →	
<b>École</b> →	
<b>Directeur</b> →	
<b>Assistant de prévention</b> →	
<b>Effectifs</b> →	Personnels :                      Élèves :

### DOCUMENT UNIQUE

Date de la première rédaction : .....

Mise à jour le : .....

.....

.....

### CADRE RÉGLEMENTAIRE :

Décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001

Code du travail : articles R4121-1 et R4121-2

Circulaire d'application DRT n°6 du 18 avril 2002

(caractère obligatoire depuis novembre 2002

avec mise à jour annuelle – code du travail article R230-1)

**Collecte d'informations pour la rédaction  
du document unique d'évaluation des risques professionnels**

<b>Identification des risques</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Les circulations intérieures (couloirs, escaliers) présentent des : ➔ risques de chute liés à l'état des sols ..... ➔ risques de choc liés à la présence d'obstacles à hauteur d'homme ..... ➔ risques liés aux effondrements et chutes d'objets .....		
Les circulations extérieures (cour) présentent des : ➔ risques de chute liés à l'état des sols ..... ➔ risques de choc liés à la présence d'obstacles à hauteur d'homme ..... ➔ risques liés aux effondrements et chutes d'objets .....		
Certaines activités nécessitent de travailler en hauteur (tabouret, escabeau, échelle)		
Des véhicules sont susceptibles de circuler ou stationner dans l'enceinte scolaire		
Des produits chimiques (entretien, travaux manuels) sont stockés dans l'école		
Il existe des risques infectieux liés ➔ à l'insuffisance d'aménagement des toilettes ..... ➔ au manque de nettoyage de certains locaux (moisissures, infiltrations).....		
Il existe des produits cancérigènes dans l'école (produits amiantés)		
L'école est exposée à des rayonnements ionisants (radon)		
Il existe un risque incendie dans les locaux (matériaux inflammables, chaufferie)		
Il est fait usage d'appareils présentant un risque électrique (tout appareil à "brancher")		
L'éclairage naturel ou artificiel peut être occasionnellement insuffisant ou excessif		
La température des locaux est parfois incompatible avec des activités scolaires		
Il existe des activités sans rapport avec la scolarité dans le même bâtiment durant le temps scolaire (logement privatif, atelier)		
L'école peut être concernée par un "accident majeur" (inondation, tempête, transport de matières dangereuses, glissement de terrain)		
Il existe des risques et nuisances liés au bruit		
Il existe des risques liés aux : ➔ infrastructures sportives ..... ➔ lieux de pratique sportive régulière .....		
Autres risques professionnels identifiés : ➔ ..... ➔ ..... ➔ .....	-	-



## LES RISQUES

### PRINCIPAUX RISQUES RENCONTRÉS (source INRS ED 840 guide d'évaluation des risques)

**Risque de chute de plain pied** : c'est un risque de blessure causé par la chute de plain pied d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un objet, d'une partie de machine ou de mobilier.

**Risque de chute de hauteur** : c'est un risque de blessure causé par la chute d'une personne avec différence de niveau. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine, d'installation. Elle est d'autant plus grave que la hauteur de la chute est grande.

**Risque lié à la manutention manuelle** : c'est un risque de blessure et, dans certaines conditions, de maladie professionnelle, consécutives à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, de mauvaises postures....

**Risque lié à la manutention mécanique** : c'est un risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement), à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance).

**Risque lié aux circulations et aux déplacements** : c'est un risque de blessure résultant du heurt d'une personne par un véhicule (motocyclette, voiture, camion), de la collision de véhicules ou contre un obstacle, au sein de l'entreprise mais aussi, et principalement, à l'extérieur.

**Risque lié aux effondrements et chutes d'objets** : c'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur... ou de l'effondrement de matériaux.

**Risque lié aux machines et aux outils** : c'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, perforation, écrasement, entraînement....) d'une machine, d'un outil portatif à main.

**Risque et nuisance liés au bruit** : le bruit est une source d'inconfort : il entrave la communication orale, gêne l'exécution des tâches délicates. Dans le cas d'exposition sur une longue période, il peut provoquer une surdité irréversible.

**Risque lié aux produits, aux émissions de déchets** : c'est un risque d'infection, d'intoxication, d'allergie, de brûlure... par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, il peut en résulter des maladies professionnelles.

**Risque d'incendie ou d'explosion** : c'est un risque de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Il peut entraîner des dégâts matériels importants.

**Risque lié à l'électricité** : c'est un risque de brûlure ou d'électrocution consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par le sol ou par un élément relié au sol) ou avec deux conducteurs à des potentiels différents.

**Risque lié à l'éclairage** : c'est un risque de fatigue et de gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent de risque d'accident (chute, heurt...) ou d'erreur.

**Risque lié à l'utilisation d'écran** : c'est un risque de fatigue visuelle et de stress. Ce dernier est susceptible par ailleurs de provoquer des erreurs. Dans certaines configurations de poste de travail, il peut y avoir un risque lié aux postures.

**Risque lié aux ambiances climatiques** : c'est un risque d'inconfort qui peut, dans certains cas, être une source supplémentaire de fatigue, voire provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (malaises par exemple) et la sécurité.

### AUTRES RISQUES AU NIVEAU DU POSTE DE TRAVAIL

**Ergonomie** : inadaptation des postes de travail, des machines, des outils,... aux caractéristiques et aux aptitudes du personnel.

**Vibrations** : vibrations importantes émises par certaines installations, machines outils.

**Assainissement de l'air** : ventilation naturelle ou forcée insuffisante pour assainir l'air, travail dans un espace confiné...

**Fluide sous pression** : éclatement ou fuite de réseau et installation d'air comprimé, de vapeur sous pression...

**Infection** : manipulation de produit, de matière pouvant contenir des agents infectieux.

**Rayonnement** : appareil émettant des rayonnements ionisants (rayons X) ou non ionisants.

**Stress** : exigences élevées combinées à un faible niveau d'initiative et une absence de participation à la finalité du travail.

**Protection individuelle** : protection individuelle inadaptée non fournie, non portée, non entretenue.

### AUTRES RISQUES AU NIVEAU DE L'ÉTABLISSEMENT

**Volonté sécurité** : pas de volonté affichée dans le domaine de la sécurité.

**Animateur sécurité** : aucune personne désignée pour prendre en charge l'aspect hygiène et sécurité (assistant de prévention).

**Représentants du personnel** : la CHS ou le CA ne sont pas étroitement associés aux problèmes concernant la sécurité ou l'hygiène.

**Intégration sécurité** : absence de prise en compte de la sécurité avant de réaliser une tâche, d'acheter un matériel.

**Secours** : pas d'organisation des premiers secours : procédures, matériels...

**Retour d'expérience** : pas d'analyse des accidents et des incidents permettant la mise en place de mesures de prévention.

**Contrôle** : pas de correction effectuée suite à la détection d'une anomalie par un contrôle interne ou externe.